

# TROPHÉES CRAMIF 2018

## TROPHÉE CRAMIF

Prévention des Accidents du Travail  
et des Maladies Professionnelles

2018



Des entreprises qui s'engagent  
pour la santé et la sécurité au  
travail de leurs salariés



RISQUES PROFESSIONNELS

VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION :



# LES TROPHÉES CRAMIF, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Des récompenses pour valoriser l'engagement en faveur de la santé et la sécurité au travail des entreprises franciliennes.

L'Île-de-France compte plus de 500 000 établissements inscrits au régime général. Chaque année les Trophées CRAMIF (Caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France) récompensent un certain nombre d'entre eux pour des démarches de prévention des risques professionnels qu'ils ont mises en place afin d'assurer la sécurité de leurs salariés, de préserver leur santé et d'améliorer leurs conditions de travail.

Voilà plus de 20 ans que la CRAMIF remet cette distinction aux entreprises franciliennes.

Les objectifs sont multiples :

- ⇒ **Récompenser** les entreprises pour leur investissement dans la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.
- ⇒ **Valoriser** ces démarches pour encourager et inciter d'autres entreprises à engager des actions de prévention concrètes pour leurs salariés.
- ⇒ **Promouvoir** l'action de la CRAMIF, et plus généralement celle de la branche Risques professionnels de l'Assurance Maladie en matière de prévention, notamment par le travail quotidien des ingénieurs-conseils et des contrôleurs de sécurité sur l'ensemble du territoire francilien.



Créée en 1997 par Bernard Chadebec, la récompense portait à l'origine le nom de Trophée Laplace. Il symbolise l'opposition entre le hasard et le savoir.

Le hasard, qui tient lieu encore trop souvent d'explication à la survenance d'un accident, est représenté par la boule de bronze difforme et chaotique.

Le disque transparent représente la raison, la compréhension et s'incruste dans la boule pour faire reculer et vaincre l'ignorance.



# SOMMAIRE

## pages

2

Les Trophées CRAMIF, qu'est-ce que c'est ?

3

Sommaire

4

Le Comité des Trophées 2018

5

La CRAMIF et la Direction Régionale des Risques professionnels

6

Les chiffres clés de la sinistralité 2016 en Ile-de-France

7

Le plan d'actions du service Prévention en Ile-de-France

8

Les 6 lauréats

15

L'Assurance Maladie - Risques professionnels

3

## Contact presse

01 40 05 29 79 - 01 40 05 37 69

presse.cramif@assurance-maladie.fr

cramif.fr



Twitter@cramif



LinkedIn



Youtube



Retrouvez les films présentant les actions de prévention des entreprises lauréates 2018 sur :

- le site [cramif.fr](https://www.cramif.fr/trophees) : <https://www.cramif.fr/trophees>
- et sur la chaîne youtube CRAMIF : <https://www.youtube.com/channel/UCLeTmvauQOeUml3rwgNY9Qg>

# LE COMITÉ DES TROPHÉES 2018

## Les membres du comité



**M. Reza PAINCHAN**, Président du Conseil d'Administration de la CRAMIF



**M. Pierre-Alain KERNINON**, Président de la Commission Régionale des Accidents du Travail et des Maladies Professionnelles (CRATMP), et 1<sup>er</sup> Vice-Président du Conseil d'Administration de la CRAMIF



**M. Thierry TRON LOZAI**, Directeur Général du SiST HORIZON SANTE TRAVAIL  
Représenté par **Mme Catherine LABITTÉ**, responsable du Pôle Prévention



**M. Jacques CHATILLON**, Chef du département Ingénierie des équipements de travail de l'INRS à Vandœuvre-lès-Nancy



**M. Bernard HAYAT**, Membre du collège « salariés » du CTR 1 de la CRAMIF



**M. Jean-Louis MAROTEL**, Membre du collège « employeurs » du CTR 2 de la CRAMIF



**M. Jean-Claude FERREIRA**, Membre du collège « salariés » du CTR 3 de la CRAMIF



**M. Farid ABDELOUAHAB**, Président du collège « salariés » du CTR 5 de la CRAMIF



**M. Yves DEVAUX**, Membre du collège « employeurs » des CTR 3, CTR 5 et CTR 6 de la CRAMIF



## Les 6 Comités Techniques Régionaux d'Ile-de-France

**CTR 1** Métallurgie

**CTR 2** Bâtiment et Travaux Publics

**CTR 3** Transports, Eau, Gaz, Electricité, Livre, Communication

**CTR 4** Chimie, Plasturgie, Bois, Ameublement, Papier, Textile, Vêtements, Pierres et terres à feu

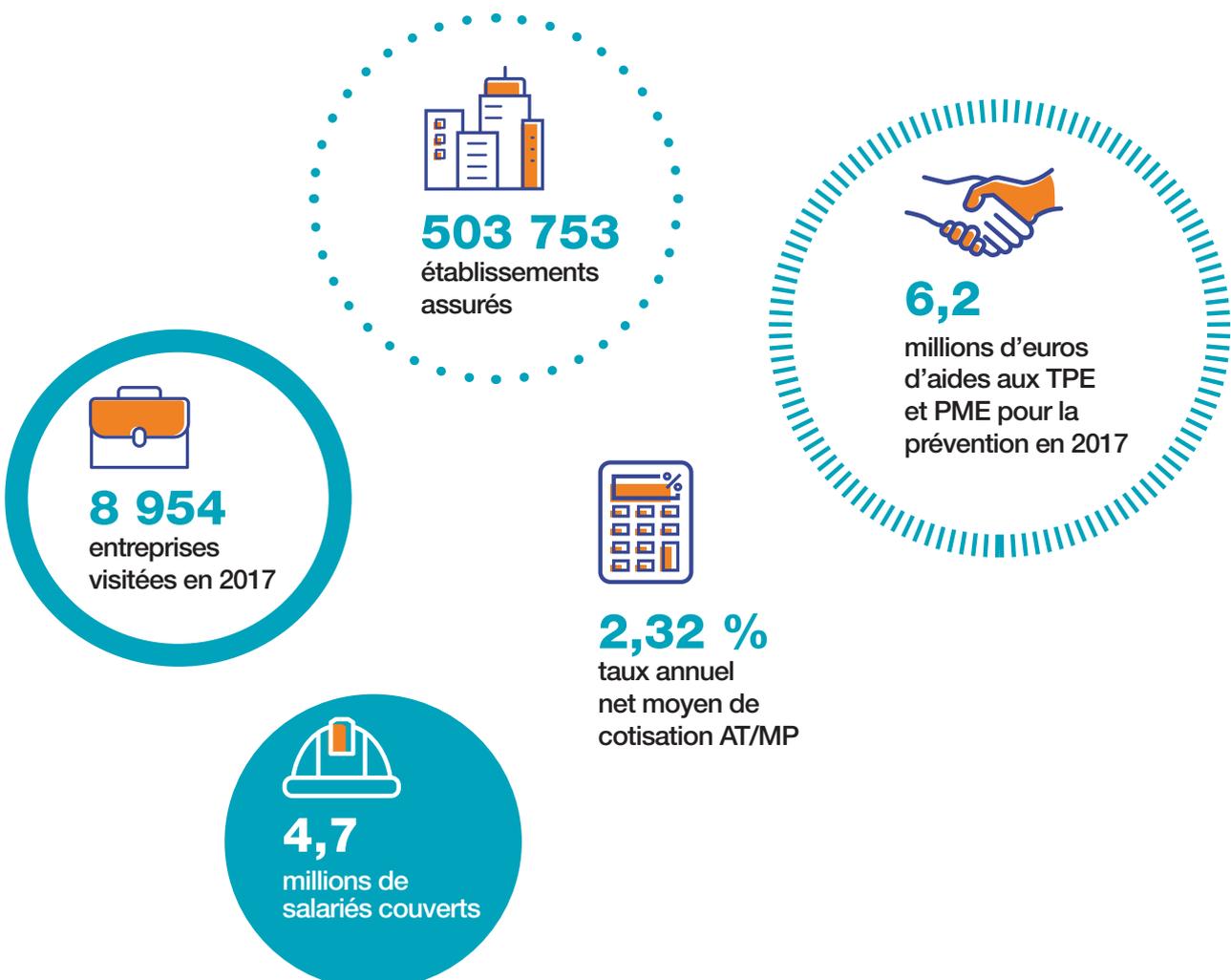
**CTR 5** Services, Commerces et industries de l'Alimentation, Commerces non alimentaires

**CTR 6** Activités de services (banques, assurances, administration, intérim, santé, nettoyage)

# LA CRAMIF ET LA DIRECTION RÉGIONALE DES RISQUES PROFESSIONNELS

La Caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France (CRAMIF) est un organisme de Sécurité sociale appartenant au réseau Assurance Maladie. Sa compétence s'étend sur les 8 départements d'Île-de-France, soit sur un territoire de 12 millions d'habitants et de 4,7 millions de salariés. Elle exerce des missions d'intérêt général au service des assurés, des entreprises, des professionnels de santé et des associations du secteur médico-social.

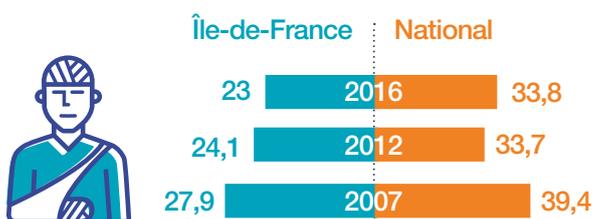
En matière de risques professionnels, la CRAMIF développe et coordonne la prévention des accidents du travail (AT) et des maladies professionnelles (MP) par la mise à disposition d'une offre de services spécifique aux entreprises (conseil, assistance technique, contrôle, incitations financières, formation et information). Elle a également pour mission la tarification des entreprises et contribue au processus de réparation des victimes d'AT/MP en appui des caisses primaires d'assurance maladie (CPAM).



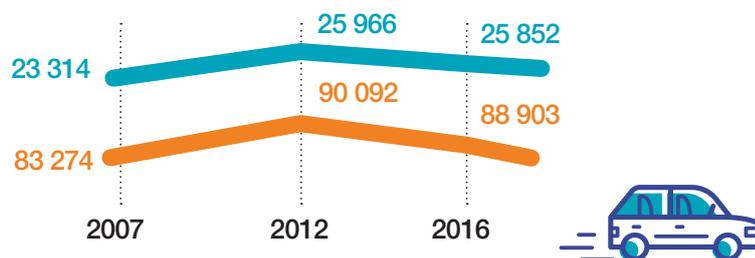
# LES CHIFFRES CLÉS DE LA SINISTRALITÉ 2016 EN ÎLE-DE-FRANCE

Accidents du travail :  
une tendance générale à la baisse depuis 10 ans

Accidents du travail \* :



Accidents de trajet :



\* Pour 1000 salariés en premier règlement (c'est-à-dire ayant donné lieu à un arrêt de travail ou à une incapacité permanente).

6



## Maladies professionnelles : des améliorations constatées sur le territoire francilien

- ⇒ **6 601** maladies ayant entraîné un arrêt de travail ou une incapacité permanente (**6 969 en 2015**)
- ⇒ **344** millions d'euros imputés aux entreprises (évolution + **0,9 % par rapport à 2015**)
- ⇒ **1 527 196** journées de travail perdues par incapacité temporaire, soit **39 104** équivalents temps plein
- ⇒ **56** décès imputés aux maladies professionnelles (**55 en 2015**)
- ⇒ Les TMS (tableau 57 et 98) représentent près de **83 %** du nombre total de maladies reconnues.



# LE PLAN D' ACTIONS DU SERVICE PRÉVENTION EN ILE-DE-FRANCE

2018 marque l'année de transition entre la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) 2014 - 2017, et la nouvelle COG AT-MP pour la période 2018 - 2022 signée entre l'État et la CNAM.

Déclinée au niveau régional dans le Contrat Pluriannuel de Gestion (CPG), le plan d'actions du service prévention de la CRAMIF, adopté par la Commission Régionale des Accidents du Travail et des Maladies Professionnelles (CRAT/MP) en concertation avec les Comités Techniques Régionaux (CTR), s'inscrit dans la continuité des actions engagées, tout en répondant à de nouveaux enjeux centrés sur 3 priorités nationales et 3 priorités régionales.

## 3 PRIORITÉS NATIONALES :

- ⇒ prévenir les TMS (Troubles Musculo-squelettiques) et les risques liés aux manutentions manuelles dans les entreprises,
- ⇒ contribuer à réduire le risque de chute de plain-pied et de hauteur dans l'ensemble des entreprises,
- ⇒ supprimer ou réduire les expositions aux agents chimiques dangereux et en particulier aux agents cancérigènes mutagènes et reprotoxiques (CMR).

## 3 PRIORITÉS RÉGIONALES

DÉTERMINÉES EN FONCTION DES FACTEURS DE SINISTRALITÉ EN ILE-DE-FRANCE :

- ⇒ la logistique,
- ⇒ la restauration collective,
- ⇒ Paris Capitale, comprenant 5 thématiques : hôtellerie - restauration traditionnelle, Grand Paris Express, activités aéroportuaires, logements collectifs, collecte des déchets ménagers et traitement des déchets issus des chantiers du BTP.

Les 6 entreprises récompensées par un Trophée CRAMIF 2018 répondent à ces enjeux.

Elles s'inscrivent en particulier dans les trois priorités nationales TMS, risques de chutes et exposition aux agents CMR.

Pour les aider dans la mise en œuvre de leur démarche de prévention, certaines ont bénéficié des incitations financières de l'Assurance Maladie - Risques professionnels.

# LES 6 LAURÉATS 2018

**TECHNIFAB**  
Construction  
de menuiseries  
métalliques  
(portes, portails  
et escaliers)

**ARPAJON  
CONTROLE  
TECHNIQUE  
AUTOMOBILE**  
Contrôle technique  
automobile

**PLIAGE  
SERVICE**  
Façonnage  
et pliage de  
brochures et  
livrets

**BOUCHERIE  
BOURDIN**  
Boucherie

**ASCA  
CARROSSIER  
CONSTRUCTEUR**  
Fabrication de châssis  
de remorques poids  
lourds et assemblage  
de carrosseries

**GCC**  
Entreprise  
générale de  
bâtiment

**TROPHÉE  
CRAMIF**

Prévention des Accidents du Travail  
et des Maladies Professionnelles

**2018**



# ● PLAGAGE SERVICE



- ⇒ **ACTIVITÉ** : Façonnage et pliage de brochures et livrets
- ⇒ **SITUATION** : OZOIR LA FERRIERE (77)
- ⇒ **DIRIGEANTS** : Fernando FERREIRA, David HOAREAU
- ⇒ **NOMBRE DE SALARIÉS** : 29
- ⇒ **CONTRÔLEUR DE SÉCURITÉ CRAMIF** : Serge LASSUS

## L'action de prévention mise à l'honneur :

Intégration de la prévention des risques professionnels dès la phase de conception du projet de déménagement

Réalisation d'un chariot de manutention des groupes de pliage pour limiter les TMS.

## ● Démarche prévention

En 2017, le site de production du Val de Marne est exproprié. L'employeur trouve un local sur Ozoir-la-Ferrière. Il est accompagné par la CRAMIF dans la phase de conception des locaux (mise en place d'une isolation acoustique, de chariots facilitant la pose et dépose de groupe de pliage sur les lignes de pliage, ...).

Le Directeur est conscient des situations de travail difficiles pour les opérateurs au niveau des manutentions manuelles car il a occupé tous les postes dans l'entreprise. Sa démarche est d'améliorer les postes de travail afin que les opérateurs ne souffrent pas du dos ou des membres supérieurs.

## ● Résultats

Les chariots suppriment les efforts physiques liés au port des groupes de pliage. Le traitement acoustique réduit l'exposition au bruit des salariés.

## Objectifs du trophée

- ⇒ Promouvoir la démarche menée par une entreprise pour maîtriser les risques professionnels liés aux manutentions manuelles.
- ⇒ Travailler le traitement acoustique dès la conception de nouveaux locaux afin de réduire l'ambiance sonore aux postes de travail.
- ⇒ Rappeler l'intérêt des incitations financières positives proposées par la Caisse (contrats de prévention,...) pour aider les PME à maîtriser leurs risques professionnels.

# ARPAJON CONTROLE TECHNIQUE AUTOMOBILE



⇒ ACTIVITÉ : Contrôle technique automobile

⇒ SITUATION : ARPAJON (91)

⇒ DIRIGEANT : Gérard GUERRHIT

⇒ NOMBRE DE SALARIÉS : 2

⇒ CONTRÔLEUR DE SÉCURITÉ CRAMIF :  
Sébastien BOURGES

## Objectifs du trophée

### L'action de prévention mise à l'honneur :

Une approche globale ayant pour objectif de prévenir les risques liés aux émissions de moteurs thermiques, de TMS et de chute de hauteur.

- ⇒ Promouvoir la démarche menée par une TPE pour maîtriser les risques professionnels de chute de hauteur et de plain-pied.
- ⇒ Promouvoir la démarche et le matériel dans le cadre du programme national de prévention « Emissions de Moteur Diesel dans les centres de contrôle technique ».

10

### ● Démarche prévention

Au-delà de la problématique « gaz d'échappement » correctement traitée dans l'établissement de contrôle technique, en captant les émissions de moteur thermique à la source, l'évaluation des risques menée conjointement par le responsable de l'établissement avec les salariés a mis en évidence un risque important de chute de hauteur dans la fosse de visite.

Compte tenu notamment des efforts nécessaires à l'ouverture et à la fermeture des dispositifs manuels de couverture, l'expérience montre que les fosses restent généralement ouvertes entre chaque passage de véhicule. Cette situation expose ainsi les salariés à un risque de chute de hauteur.

Etant donné la configuration des locaux et le type de véhicules contrôlés, l'utilisation d'un moyen d'élévation des véhicules pour les inspections sous caisse était impossible dans l'établissement. C'est pourquoi l'entreprise a souhaité s'orienter sur la mise en place d'un système de couverture de fosse à ouverture / fermeture automatisé. La mise en œuvre de cette solution s'est structurée en 3 étapes :

- Concertation, étude, recherche de solutions avec un fournisseur de couvertures de fosses et un artisan électricien de la commune ;
- Conception et réalisation, tests, validation ;
- Mise en œuvre de la solution, rédaction d'un mode opératoire, formation et sensibilisation des salariés.

### ● La solution retenue

La couverture de fosse semi-automatique installée permet de supprimer le risque de chute dans la fosse en l'absence du véhicule mais aussi en présence du véhicule par la limitation de la zone ouverte.

Pour accompagner l'entreprise dans sa démarche de prévention et soutenir les investissements nécessaires à ce projet, un contrat TPE a été signé avec la CRAMIF en 2017.

### ● Résultats

Les salariés ne sont plus exposés au risque de chute de hauteur dans la fosse de visite. Les salariés sont satisfaits du résultat du fait de leur implication dans la démarche.

Le gérant a également étendu ses réflexions sur le poste de contrôle des essieux, en intégrant les rouleaux fous dans le sol, limitant ainsi le port de charges et les postures contraignantes.

⇒ **ACTIVITÉ** : Construction de menuiseries métalliques (portes, portails et escaliers)

⇒ **SITUATION** : CHELLES (77)

⇒ **DIRIGEANT** : Christian BARFUSS

⇒ **NOMBRE DE SALARIÉS** : 23

⇒ **CONTRÔLEUR DE SÉCURITÉ CRAMIF** : Serge LASSUS

## L'action de prévention mise à l'honneur :

Amélioration de la qualité de l'air dans l'atelier de soudage, en captant les fumées de soudage à la source, dès la phase de conception des nouveaux locaux

Diminution du port de charges en automatisant l'alimentation des lignes de l'atelier tôlerie, et en améliorant l'ergonomie des postes de travail, dans une démarche participative.

## ● Démarche prévention

En 2015, la direction projette la construction d'un nouveau site intégrant :

- un transstockeur de tôles métalliques avec alimentation automatique de deux poinçonneuses, deux machines de découpe et d'une presse plieuse 3D,
- des torches aspirantes sur 10 postes de travail,
- une cabine de peinture aspirante à flux vertical,
- des presses plieuses, des cisailles, une poinçonneuse.

En 2016, mise en place des 10 torches aspirantes ENGMAR pour capter les fumées de soudage, d'un réseau d'extraction d'air et d'une cabine de peinture aspirante à flux vertical OMIA.

## ● Résultats

Les fumées de soudage sont captées à la source avec les torches aspirantes. Les scories et les poussières récupérées par le réseau d'aspiration ont permis à l'entreprise de mieux se représenter ce qui était inhalé par les opérateurs auparavant.

Par ailleurs, une action exemplaire a été mise en place par l'entreprise : l'acquisition d'un transstockeur automatique permet le stockage et la manutention des plaques d'acier, et limite ainsi le port de charges lourdes.

## Objectifs du trophée

- ⇒ Promouvoir la démarche menée par une entreprise pour maîtriser les risques professionnels liés aux fumées de soudage et à la manutention manuelle.
- ⇒ Intégrer la prévention des risques professionnels dès la conception de nouveaux locaux.

⇒ **ACTIVITÉ** : Entreprise générale de bâtiment

⇒ **SITUATION** : LES MUREAUX (78)

⇒ **DIRIGEANT** : Jacques MARCEL  
(président du directoire)

⇒ **NOMBRE DE SALARIÉS** : 463

⇒ **CONTRÔLEURS DE SÉCURITÉ CRAMIF** :  
Jérôme DELCOURT & Fabrice MATTY



## Objectifs du trophée

### L'action de prévention mise à l'honneur :

Réalisation d'une cage rigide antichute pour limiter les risques de chute de hauteur dans les gaines de ventilation sur les chantiers.

- ⇒ Promouvoir l'équipement créé par une entreprise pour maîtriser les risques professionnels liés aux chutes de hauteur dans le bâtiment.
- ⇒ Déployer cette innovation auprès de différentes entreprises (gros œuvre, préfabrication, ...).
- ⇒ Présenter d'autres actions de promotion de la prévention sur chantier.

### ● Démarche prévention

Le risque de chute de hauteur dans les gaines de ventilation préfabriquées a été mis en évidence lors d'une réunion de présentation des principaux modes opératoires avec l'agent de la CRAMIF.

Deux solutions ont été proposées :

- La première, avec un dispositif « grim pant »,
- La seconde, en réalisant des conduits dépassant d'un mètre du plancher béton.

La seconde ne donne pas entièrement satisfaction, ne réduisant pas assez l'exposition des salariés aux risques de chutes.

### ● Résultats

Création par un chef de chantier d'un dispositif « grim pant » pour éviter le risque de chute de hauteur dans les gaines de ventilation préfabriquées : la CRACH (cage rigide antichute). Lors de sa mise en place sur le chantier, les salariés sont également moins exposés aux risques liés aux manutentions et aux postures contraignantes.

Le déploiement est possible par différentes voies :

- Les entreprises de gros œuvre qui posent des conduits préfabriqués de désenfumage,
- Les entreprises de préfabrication qui réalisent et livrent quotidiennement ce type de conduits préfabriqués,
- Les fournisseurs de matériels à l'achat ou à la location.

Pour accompagner sa démarche de prévention, l'entreprise a par ailleurs développé une application smartphone qui facilite les audits sécurité sur les chantiers.

# ASCA CARROSSIER CONSTRUCTEUR



- ⇒ **ACTIVITÉ** : Fabrication de châssis de remorques poids lourds et assemblage de carrosseries
- ⇒ **SITUATION** : EPONE (78)
- ⇒ **DIRIGEANT** : Liliane DUCREUX
- ⇒ **NOMBRE DE SALARIÉS** : 75
- ⇒ **CONTRÔLEUR DE SÉCURITÉ CRAMIF** : Martine MAGNIER

## L'action de prévention mise à l'honneur :

Amélioration de la qualité de l'air dans l'atelier de carrosserie, en captant les fumées de soudage à la source.

## ● Démarche prévention

Le risque d'exposition des soudeurs aux fumées de soudage est identifié depuis plusieurs années dans l'entreprise mais celle-ci rencontre des difficultés pour trouver des solutions adaptées à l'activité (nombreux tests avec torches aspirantes de différents fournisseurs depuis 2009).

Une démarche globale de prévention pour réduire les émissions de fumées de soudage a été entreprise sur différents domaines, en partenariat avec le fournisseur et la CRAMIF :

- Réduction des émissions de fumées de soudage par changement de métal d'apport, changement d'anti-grattons.
- Mise en place d'un dispositif de captage à la source des fumées de soudage composé de :
  - 1 centrale et 1 réseau haute dépression de captage des fumées de soudage avec rejet à l'extérieur après filtration des fumées pour l'atelier châssis et 30 torches aspirantes.
  - 3 turbines individuelles haute dépression avec rejet à l'extérieur après filtration pour l'atelier carrosserie ;

## ● Résultats

Le dispositif de captage des fumées de soudage par torches aspirantes est satisfaisant pour les salariés (soudeurs et autres salariés travaillant dans l'atelier) dans toutes les configurations d'utilisation.

L'entreprise poursuit la démarche de réduction d'émission des fumées de soudage, par exemple :

- avec le bureau d'études pour définir la longueur nécessaire des cordons de soudure et mettre en place des repères sur les pièces à souder.
- auprès d'un fournisseur d'essieu pour que la partie de l'essieu qui va être soudée ne soit pas peinte.

## Objectifs du trophée

- ⇒ Promouvoir le captage à la source en lien avec l'action du programme de prévention national « fumées de soudage ».
- ⇒ Montrer qu'une démarche volontaire de l'entreprise partagée par l'ensemble des acteurs peut conduire à maîtriser les risques liés à l'exposition aux fumées de soudage.

- Réduction des émissions de fumée de soudage par :
  - l'installation de 10 postes à souder synergique (le réglage d'un seul paramètre définit automatiquement l'ensemble des autres paramètres de soudage),
  - le remplacement de la centrale de gaz de protection permettant l'utilisation d'un mélange gazeux réduisant les fumées de soudage,
- En complément du captage localisé :
  - mise à disposition d'un masque à ventilation assistée par soudeur ;
  - installation de casiers individuels de recharge des masques.
- Formation préalable à l'utilisation des torches aspirantes et des masques à ventilation assistée.

Pour accompagner l'entreprise dans sa démarche de prévention et soutenir les investissements nécessaires à ce projet, un contrat de prévention a été signé avec la CRAMIF en 2015. Le Centre de Mesures Physiques est intervenu pour accompagner l'entreprise dans la définition du cahier des charges, l'étude technique des devis concernant le projet et la vérification de l'efficacité des systèmes d'aspiration.

Les fournisseurs et les salariés ont été largement associés au choix des équipements notamment des torches aspirantes.

# BOUCHERIE BOURDIN

- ⇒ ACTIVITÉ : Boucherie traditionnelle
- ⇒ SITUATION : PARIS 18<sup>ème</sup>
- ⇒ DIRIGEANT : Philippe BOURDIN
- ⇒ NOMBRE DE SALARIÉS : 5
- ⇒ CONTRÔLEUR DE SÉCURITÉ CRAMIF : Agnès GRIMOIN

## L'action de prévention mise à l'honneur :

Rénovation d'un magasin en intégrant la prévention des risques professionnels dès la phase de conception du projet, dans une démarche participative

## ● Démarche prévention

M. BOURDIN a rénové son magasin en étudiant avec un artisan menuisier les solutions les plus adaptées au travail. Il a observé tous les postes de travail et interrogé ses salariés afin de construire le projet.

L'ensemble des postes de travail ont été améliorés : les salariés disposent de plus d'espace entre la vitrine et la préparation, bénéficient de postes de découpe adaptés. Des billots coulissants permettent aux salariés de dégager leur espace de travail pour prendre une pièce en vitrine ou servir un client. Des portes et des tablettes-tiroirs coulissants équipent les meubles de rangement, évitant les postures contraignantes. L'éclairage est amélioré au poste de découpe, il peut être réglé indépendamment de l'espace de vente.

## ● Résultats

Intérêt en santé sécurité au travail, baisse de l'exposition au risque TMS, diminution des accidents du travail, amélioration du dialogue social, satisfaction des salariés.

Porte-parole de la démarche de prévention auprès de ses confrères et de la fédération de la Boucherie, M. BOURDIN se propose d'accompagner ses confrères parisiens dans leur démarche de rénovation et de collaboration avec la CRAMIF.



## Objectifs du trophée

- ⇒ Promouvoir la démarche menée par une TPE pour maîtriser les risques professionnels liés aux contraintes posturales et aux ambiances thermiques, menée en concertation avec les salariés.
- ⇒ Rappeler l'intérêt des incitations financières positives proposées par la Caisse (contrats de prévention,...) pour aider les PME à maîtriser leurs risques professionnels.

Les étagères les plus basses dans la vitrine ont été supprimées pour réduire l'amplitude des gestes lors de la préhension des produits.

Les ambiances thermiques du poste de caisse ont été améliorées : paroi de protection, chauffage, plan de travail isolant du froid et mise en place un siège assis/debout choisi par la salariée.

Pour accompagner l'entreprise dans sa démarche de prévention et soutenir les investissements nécessaires à ce projet, la CRAMIF a établi un contrat de prévention.

# À PROPOS

## DE L'ASSURANCE MALADIE – RISQUES PROFESSIONNELS

Plus d'infos sur  
[www.ameli.fr/  
entreprise](http://www.ameli.fr/entreprise)

Acteur clé de la santé au travail,  
à l'écoute des employeurs et des salariés,  
l'Assurance Maladie - Risques professionnels a pour finalité  
de promouvoir un environnement de travail plus sûr et plus sain  
en réduisant les accidents du travail et maladies professionnelles.

Egalement connue sous le nom de branche accidents du travail et  
maladies professionnelles (AT/MP), elle agit au service de 19 millions  
de salariés dans plus de 2 millions d'entreprises.

Avec son réseau de caisses implantées sur tout le territoire (CPAM,  
Carsat, CRAMIF et CGSS), elle exerce trois missions interdépendantes :  
elle indemnise et accompagne toutes les victimes de maladies et  
d'accidents liés au travail, fixe les taux de cotisations des entreprises  
et œuvre sur le terrain pour prévenir les risques professionnels.

Elle dispose pour cela de leviers d'incitations financières qu'elle peut  
actionner au bénéfice de la prévention des risques professionnels.

La branche AT/MP prend également à son compte les actions  
de prévention des travailleurs indépendants et gère le compte  
professionnel de prévention.

### L'Assurance Maladie - Risques professionnels s'appuie sur l'expertise de deux acteurs qu'elle finance :

- l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) qui développe les connaissances scientifiques et techniques sur les risques liés au travail et les outils de prévention.
- Eurogip qui identifie les bonnes pratiques en matière de santé et sécurité au travail en Europe et à l'international et représente la branche pour l'élaboration des normes européennes et internationales.

# TROPHÉES CRAMIF 2018

**Directeur de la publication**  
David CLAIR  
Directeur général de la CRAMIF

**Responsable de la publication**  
François BLANCHARD  
Ingénieur Conseil régional de la CRAMIF

**Réalisation**  
Direction régionale des risques professionnels  
/ service Communication

**Maquette**  
Ideacom & CRAMIF

**ISBN**  
978-2-11-152874-1  
Décembre 2018